

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 19 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le onze juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres élus : 19, en fonction : 19, qui ont délibéré : 18.**

**Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, Mme Anne MANDRA..**

**Absentes excusés : Mme HIBLOT Myriam, Mme MAYET Noémie (Pouvoir à Mme PARENT).**

**Secrétaire élu : M. GUÉNIOT.**

.....

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, en date du 20 Mars 2015, est adopté à l'unanimité des membres présents.

.....

Avant d'aborder les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire relatif au recrutement d'un CAE et la suppression du point relatif à la DM1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

**DÉLIBÉRATION n° 1 : MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE :**

En raison de différentes difficultés d'accès au bureau de vote constatées lors du dernier scrutin électoral, le maire a sollicité les services de la Préfecture pour modifier l'emplacement du bureau de vote à Bazeilles.

Afin de garantir l'exercice du droit de vote à tous, le bureau de vote sera désormais situé :

Salle d'Infanterie de Marine, Place de l'infanterie à Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION n° 2 : DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2016 :**

Suite à la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises à partir de la liste électorale, il est nécessaire de désigner un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 6 personnes.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort parmi la liste des électeurs, a désigné la liste des jurés d'assises pour 2016 comme suit :

- Monsieur LINDENBERGER Christian Paul, domicilié à Bazeilles,
- Monsieur BRICHET Benjamin, domicilié à Bazeilles,
- Madame BEAUBOUCHEZ Sylvette épouse VARNIER, domicilié à Bazeilles,
- Monsieur RUPPE Daniel, domicilié à Bazeilles,
- Madame DELAITE Laure, domiciliée à Bazeilles,
- Monsieur LAGUILLIEZ André, domicilié à Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION n° 3 : CONTRAT IT'S LEARNING :**

Monsieur GUÉNIOT rappelle que la mairie de Bazeilles a conclu un contrat avec la société ITS LEARNING qui a pour objet l'abonnement annuel pour les élèves de l'Ecole de Bazeilles à la licence, l'hébergement des données, l'assistance téléphonique et d'autres prestations et formations nécessaires à l'Environnement numérique de travail de l'Ecole pour l'année 2015-2016.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat sans augmentation de tarif : 4 € HT par enfant.

Adopté à l'unanimité

### **DÉLIBÉRATION n° 4 : RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG :**

Compte tenu du terme prochain du contrat en cours avec la Société SEGILOG et de la nécessité de poursuivre l'utilisation de cette prestation et des logiciels notamment dans le cadre de la gestion du budget, de l'Etat-civil et du budget, le conseil municipal décide le renouvellement du contrat pour une période de 3 ans pour la somme globale de 12.840 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION n° 5 : CONVENTION POUR LE SERVICE DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET :**

Afin de moderniser le mode de règlement des prestations délivrées par la commune aux usagers, la commune de Bazeilles souhaite adhérer à une convention avec le Trésor public pour le service de paiement des titres par carte bancaire sur internet.

Le Conseil municipal autorise donc le maire à signer la convention avec le représentant de la Direction Générale des Finances Publiques.

Adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION n° 6 : VERSEMENT DES INDEMNITES POUR LES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES :**

Le Maire expose au Conseil municipal que des agents du service périscolaires et du service technique (apprenti) ont dû réaliser des heures supplémentaires en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la charge de travail saisonnière.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la possibilité de verser aux agents concernés les indemnités relatives à la réalisation de ces heures dans le respect de la réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION n° 7 : RECRUTEMENT D'UN CAE :**

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de l'activité du centre de loisirs, le Maire propose au Conseil municipal de recruter un agent répondant aux conditions en CAE pour une durée de 20 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION n° 8 : RETENUE A LA SOURCE :**

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité offerte aux élus susceptibles de respecter les conditions d'opter pour le principe de la retenue à la source.

Approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 9 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

Le Maire propose au Conseil municipal le recrutement d'un contrat d'apprentissage pour une durée maximum de 2 ans pour un jeune qui va suivre une formation au Lycée agricole de Saint Laurent et qui a déjà effectué un stage au service technique.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 10 : INDEMNITE AU TRESORIER MUNICIPAL :**

Compte tenu de la réglementation en vigueur, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le taux adopté pour le calcul de l'indemnité annuelle versée au trésorier municipal. Le Conseil municipal adopte le taux de 100%.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 11 : PROJETS DU CSSA ET ACTUALISATION DU PLU :**

Le Maire expose le contenu du projet du CSSA dont le dossier a été reçu en mairie. A la suite de son exposé, les élus ont débattu sur le fond de ce projet et sur ses conséquences éventuelles sur la commune de Bazeilles.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Se déclare favorable à l'étude du dossier déposé par le CSSA,
- Autorise le Maire à recourir au cabinet Dumay pour l'étude du projet sur le volet du droit de l'urbanisme,
- Souhaite la participation d'un cabinet spécialisé pour la réalisation d'une étude d'impact sur la commune de Bazeilles du projet transmis par les dirigeants du CSSA,
- Souhaite la tenue d'une réunion sur l'éventuelle révision du PLU.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 12 : ADHESION AU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION CHARLEVILLE-MEZIERES :**

Suite à l'exposé du Maire sur la nouvelle organisation du SDIAC, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la nouvelle organisation et l'éventuelle participation financière indexée sur la population de la commune.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 13 : ECLAIRAGE RUELLE FONDUE :**

Le Premier adjoint expose le principe des travaux d'éclairage de la ruelle fondue rendus nécessaires par des dysfonctionnements et par les travaux réalisés Rue Flamanville. Le Conseil municipal adopte le devis présenté par la Société Champardennaise d'Entreprises Electriques pour un montant HT de 8.955,00 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 14 : TARIFS FORAINS :**

A l'occasion de la fête patronale de Bazeilles, le Conseil municipal se prononce pour le maintien du système existant qui prévoit la facturation aux forains de l'emplacement et le remboursement suite à la distribution aux enfants des tickets par la Mairie.

Adopté l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 15 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « Une Mémoire oubliée » :**

Suite à la demande de subvention formulée par deux étudiantes en Master Sauvegarde et valorisation du Patrimoine à TROYES pour l'organisation d'une exposition les 20 et 21 juin 2015 au Musée de la Maison de la Dernière Cartouche, le Conseil municipal approuve le paiement de la facture correspondant à l'organisation de cette manifestation pour un montant de 621.60 € TTC.

Adopté l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 16 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DOCUMENTS D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Le Maire expose que la Communauté d'agglomération Charleville-Mézières/Sedan exercera la compétence relative au permis de construire et à l'instruction des documents d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. En conséquence, le Conseil municipal doit approuver le principe de ce transfert de compétence.

Adopté par 17 voix pour, 1 contre.

#### **DÉLIBÉRATION n° 17 : VENTE DE PEUPLIERS :**

Compte tenu du contrat signé par le Maire et le futur acquéreur relatif à une vente de bois sur pied, le Conseil municipal adopte le principe de l'encaissement relatif à cette opération pour un montant de **873,29 €**.

Adopté l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 18 : STADE JEAN-CLAUDE BERNARD :**

A l'occasion de l'anniversaire du Club de l'U.S Bazeilles et sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de donner au stade de football de Bazeilles le nom de : STADE Jean-Claude BERNARD,

Adopté l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 19 : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :**

Le Maire présente la demande de la Direction Générale des Finances Publique visant à voter avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 le nouveau taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Ce taux était de 8.15 %pour l'année 2015.

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte le taux de 8,5%.

Adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION n° 20 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION**

A la suite d'une demande de location ponctuelle de salles pour quelques heures, le Maire propose l'actualisation des tarifs de location. Le tarif de cette location est fixé à 100 Euros.

Adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Panneaux lumineux : emplacement sur le trottoir côté boulangerie,
- Rond-point de la zone commerciale : le projet se poursuit avec la consultation des différentes parties concernées,
- Grilles du cimetière,
- Bilan de la première année de la réforme des rythmes scolaires,

**La séance est levée à vingt-deux heures,**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations**